*SYNTHESE*

Formation des élu.e.s et transition agricole des territoires

***1 / INTENTION INITIALE – OBJET DE CETTE SYNTHESE***

Dans le cadre de la Mobilisation Collective pour le Développement Rural Agriculture et Innovation Sociale ; Terre de Liens, Réseau Civam, RENETA, RELIER et la FADEAR ont souhaité mettre en avant et interroger les relations existantes ou à construire entre développement agricole et développement territorial (environnemental, social, économique).

De nombreuses initiatives d’organisation de journées de sensibilisation ou d’accompagnement au long cours de collectivités territoriales existent dans les réseaux associés à la MCDR AGIS.

Pour autant certains besoins ont été identifiés pour permettre une démultiplication de ces coopérations entre associations de développement agricole et rural et collectivités territoriales et notamment :

* une meilleure connaissance des méthodes et actions portées par chacun des réseaux associés
* une meilleure compréhension des dispositifs de la formation des élus

Cette note vise à réaliser un point d’étape sur ce chantier spécifique.

***2 / TRAVAIL REALISE SPECIFIQUE A CETTE ACTION***

Cette synthèse est le résultat d’un travail mené par les partenaires sur la période qui s’est notamment traduit par :

* Un questionnaire auprès des membres de nos réseaux afin de recenser les journées de sensibilisation ou de formation réalisées ou prévues pendant la période ainsi que les problématiques rencontrées et besoins d’appuis exprimés.
* Des entretiens semi-directifs afin de réaliser une analyse croisée de différents dispositifs de sensibilisation d’élus issus des réseaux associés à la MCDR AGIS (journée InPact Poitou-Charentes et accompagnement de Dolus d’Oléron par l’AFIPAR à Dolus d’Oléron ; partenariat Terre de Liens Ile-de-France et ARENE dans le cadre du parcours de formation «  circuits courts alimentaires et Agenda 21 » ; dispositif associant module de formation initiale et compagnonnage par le RENETA.
* Des entretiens semi-directifs d’acteurs de la formation des élus (Cédis, Cidefe et Institut Condorcet).

***3 / ENSEIGNEMENTS GENERAUX***

*Collectivités Territoriales, élu.e.s et développement agricole ; une place à prendre dans un contexte institutionnel mouvant*

Les collectivités territoriales, historiquement mises à l’écart sur les problématiques agricoles, se réapproprient progressivement ces enjeux par des problématiques connexes. Qu’il s’agisse de systèmes alimentaires territorialisés (ou plus basiquement de structuration de circuits courts), de création d‘activités, d’installations agricoles ou de transmission, de revitalisation économiques et sociales de territoires ou encore de préservation des ressources en eau potable et de prévention contre les risques inondations, de plus en plus de collectivités se penchent sur la question agricole en s’intéressant à l’une ou à plusieurs de ces facettes.

Répondre à tout ou partie de ces enjeux bouscule le paysage de l’organisation et de la régulation des secteurs agricoles traditionnellement cogéré par le couple Etat - Profession depuis l’après-guerre.

Ainsi, bon **nombre de collectivités et leurs élus souhaitent agir** pour répondre aux enjeux identifiés aux échelons territoriaux. Mais au delà de l’identification de ces problématiques et de la volonté politique d’y répondre, il n’est pas aisé pour un élu ou un technicien de collectivité de connaître les leviers et méthodes à mobiliser pour adapter une politique agricole supranationale à des enjeux territoriaux. Il s’agit enfin d’oser les activer, de dépasser les frilosités de chacun, d’affirmer les volontés politiques et d’associer à ces dynamiques une pluralité d’acteurs (dont les intérêts peuvent s’opposer ou au contraire se conjuguer), gage de réussite de tels projets.

Or, sur l’ensemble de ces problématiques les réseaux associés à la MCDR Agriculture et Innovation Sociale ont développé des expertises qui pourraient opportunément être mobilisées pour appuyer élus et techniciens de collectivités territoriales pour mener à bien une politique agricole et alimentaire ancrée sur les territoires.

Enfin, il est important de noter que les **dernières lois relatives à l’organisation territoriale modifient substantiellement le paysage institutionnel local**. Ainsi, la place prépondérante des régions (compétences en terme de développement économique et différents schémas directeurs ; autorité de gestion sur les fonds européens de développement agricole et rural) ; les fusions des différents échelons infrarégionaux et l’obtention de nouvelles compétences modifient en profondeur les rôles de chacun. Si ces évolutions peuvent être porteuses d’opportunités elles sont également sources de confusion sur les rôles de chaque acteur public et sur l’organisation de ceux-ci entre eux dans cette phase transitoire. L’appropriation de ces nouveaux cadres institutionnels et des problématiques qui y sont associées (Comment organiser la coopération de différents échelons territoriaux ? Quelles solidarités entre centres urbains et espaces ruraux ? …) peux également être considéré comme **une opportunité pour engager une stratégie de développement agricole ambitieuse.**

*La formation, un levier pertinent à mobiliser pour accompagner élu.e.s et collectivités ?*

A priori, la formation des élus semble être un bon moyen pour les sensibiliser aux enjeux, méthodes et outils mobilisables pour le développement agricole de son territoire. Pour autant, plusieurs freins ont été identifiés dans ce cadre :

*Les élus, un public particulier ?*

Avant de pouvoir s’intéresser aux mécanismes de formation des élus il est important de noter que **nombre d’entre eux et notamment dans les territoires ruraux sont peu au fait de leurs droits d’être formés** pour leur permettre d’exercer leurs mandats dans les meilleurs conditions.

De même, certains interlocuteurs **notent la frilosité des élus à se former ou à rentrer dans un dispositif qui s’affiche comme tel** (« la formation c’est pour trouver un boulot », « l’élu n’est pas un professionnel », « c’est surtout aux services de se former ! »).

Quoi qu’il en soit, les personnes interrogées confirment qu’il s’agit **d’un public difficile à mobiliser**. Leurs emplois du temps sont chargés et ancrés sur des enjeux politiques de territoire. La mobilisation sur des plages horaires conséquentes ou sur des enjeux trop éloignés des compétences strictes de leurs collectivités ou du quotidien devient alors souvent rédhibitoire.

*Des cadres restreints accaparés par certains acteurs ?*

Enfin, la formation des élus s’insère dans **un paysage administratif spécifique**. L’ensemble des organismes de formations ne peuvent proposer de fait un parcours à destination d’élus et doivent s’engager dans un autre processus d’agrément assumé par le ministère de l’intérieur (CNEFEL).

De plus, la formation d’élu.e.s est également un marché sur lequel les organismes issus des partis politiques obtiennent la part du lion. Il paraît difficile et peu opérant pour des associations de développement agricole de s’insérer dans ces cadres, sauf à s’appuyer sur des organismes non partisans mais qui restent moins mobilisateurs (ARIC en Bretagne, Formation et citoyennetés … ). Pour autant, d’autres modalités de sensibilisation ; d’apport d’information ou d’accompagnement de collectivités existent et sont à imaginer notamment par le **développement de partenariats avec ces organismes ou autres institutions** qui accompagnent les collectivités quotidiennement.

*>> Des partenariats qui se construisent dans le temps long.*

Dans les territoires, les temps de l’élu et ceux nécessaires à la mise en place de dynamiques multi-partenariales coïncident difficilement. S’engager dans ces processus demande également à nos structures d’investir en temps humain pour démarcher, convaincre et accompagner des collectivités, ce qui peut être problématique pour des structures associatives certes compétentes et ancrées dans les territoires mais qui demeurent fragiles économiquement.

A l’échelle nationale, des partenariats avec des réseaux de collectivités et structure de la formation d’élus émergent mais il s’agit de démarches qui demandent du temps pour être mis en œuvre. D’une méconnaissance entre ces deux mondes au déploiement de partenariats structurants, de nombreuses étapes seront nécessaires.

***4 / BONNES PRATIQUES IDENTIFIEES***

*>> La sensibilisation des élus comme véritable enjeux*

Quel que soit ses modalités d’organisation (formation, événement, visite d’étude, … ) la sensibilisation des élus est identifiée comme essentiel. Cette sensibilisation recouvre deux principaux points : les enjeux relatifs au développement agricole et à sa place dans le développement territorial d’une part et les méthodes, outils et postures qui peuvent être mobilisés par une collectivité pour y répondre d’autre part.

>> (Dé)Montrer par l’exemple

**Visites d’expériences et d’initiatives émergentes, témoignages d’élus qui se sont préalablement engagés dans ces démarches** sont autant de bonnes pratiques qui facilitent la mobilisation des élus et permettent de répondre à leurs besoins spécifiques. Illustrer ces problématiques par « du concret », rendre visible ce que ces démarches peuvent produire, démontrer que « c’est possible » sont ainsi un puissant levier de légitimation de l’action de l’élu et de les rassurer par « le fait que d’autres font ».

*>> Gagner en visibilité et en légitimité*

Les associations membres des réseaux ne sont pas forcément identifiées dans les territoires par les collectivités alors que de réelles compétences d’animation de dynamiques territoriales et de mobilisation de multiples acteurs y sont présentes. Une problématique de manque de visibilité et/ou de légitimité est ainsi pointée dans plusieurs entretiens. En regard, nous pouvons identifier dans les cas analysés des stratégies ou des éléments qui ont permis de dépasser cette problématique. Ainsi, l’organisation d’un évènement commun (journée de sensibilisation InPact généraliste en Poitou-Charentes), la présence d’un acteur en interface (comme pour l’ARENE dans le cas francilien), ou l’identification d’un dispositif organisé par des praticiens à l’échelle nationale (dans le cas du RENETA) sont des éléments qui ont permis une meilleure identification de nos réseaux et une légitimation des compétences qu’ils portent.

***5 / PERSPECTIVES***

Les réseaux associés à la MCDR AGIS souhaitent poursuivre ces chantiers et notamment :

* la capitalisation sur les initiatives existantes en interne à nos réseaux pour affiner nos lectures, renforcer l’interconnaissance entre nos membres
* le développement de partenariats avec des structures formant des élus et techniciens et réseaux de collectivités et notamment auprès d’IDEAL Connaissance, de l’UNADEL ou du CNFPT

Outre la poursuite de ces démarches, les réseaux associés à la MCDR AGIS vous convient au séminaire de restitution de l’axe 3 de la MCDR AGIS au printemps 2018. Ce séminaire sera l’occasion de rendre visibles les multiples coopérations existantes dans les territoires entre associations de développement et collectivités et de mettre en débat les enseignements issus de ce programme.

*Synthèse rédigée par Damien Roumet (Terre de Liens) et Ludovic Mamdy (Réseau Civam)*